AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C1751
FR0010667147-FS1018

31 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COFACE SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 31 octobre 2018, la société Schroder Investment Management Limited[1] (1 London Wall Place, Londres EC2Y 5AU, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds et de clients[2], a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 octobre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société COFACE SA et détenir, pour le compte desdits clients, 7 861 573 actions COFACE SA représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions COFACE SA sur le marché.

[1] Contrôlée par Schroders Plc.
[2] Les entités du groupe Schroders ne détiennent pas d'actions COFACE hormis celles qui font l'objet de la présente déclaration.
[3] Sur la base d'un capital composé de 157 248 232 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.